

# BULLETIN MUNICIPAL

## N° 7 - 2019

Imprimé par nos soins – Edité par la Mairie de Belrupt en Verdunois (Meuse) Directeur de la publication : le Maire, Bernard GILSON N° ISSN 1168-4399

**11 NOVEMBRE**

### **FETE PATRONALE DE LA SAINT MARTIN ET JOURNEE DU SOUVENIR**

La journée annuelle du souvenir de tous les combats pour la liberté du pays est fixée en mémoire de l'armistice mettant fin le 11 novembre 1918 à la Grande Guerre 14/18. Cette journée est aussi destinée dorénavant à honorer tous les morts de toutes les guerres passées.

Traditionnellement, une cérémonie se déroule au monument aux morts. Cette année verra « l'inauguration » du nouveau monument aux morts, installé devant le cimetière.

Cette cérémonie débutera à 11 heures 30, avec la participation de la chorale et d'un groupe de nos enfants scolarisés à l'école d'Haudainville.

Dépôt de gerbe, lectures, chants par la chorale du village : la cérémonie à Belrupt commencera au monument aux morts et elle se poursuivra à la salle des fêtes.

A l'issue de cette cérémonie, un moment d'échange et de partage réunira tous ceux qui le souhaitent autour d'un apéritif concocté par le Chaudron Vert et qui sera servi à la salle des fêtes.

### **ATELIER THEATRE A BELRUPT**

Un atelier théâtre pour enfants commence à fonctionner à Belrupt, le mercredi après-midi, dans la salle 3 de l'école.

Tout enfant intéressé peut y participer – mais il faut savoir lire, ce qui ne permet pas d'y accueillir les enfants trop petits.

Pour s'inscrire, il suffit de demander en mairie le numéro de téléphone de Bertrand, le « prof ».

### **LES TROTTOIRS DE LA RUE DE LA CHIFFOUR**

Comme nous en avons déjà parlé à plusieurs reprises depuis les travaux de la rue de la Chiffour, il faut rappeler que la partie « trottoir » (celle qui est protégée par les piquets verticaux) ne bénéficie pas de la même construction que la route, même si le revêtement est identique. Cela veut dire qu'en hiver, lors du dégel, il faut éviter d'y stationner les voitures. Sinon, il y a le risque de défoncer peu à peu le trottoir. Merci d'y penser.

### **UN MOIS SANS TABAC**

Après trois premières éditions réussies en 2016, 2017 et 2018, Santé Publique France renouvelle l'opération « Moi(s)SansTabac » en 2019.

Inspiré de la campagne anglaise « Stoptober » lancée par Public Health England, le MoisSansTabac est un défi collectif national qui vise à inciter et accompagner tous les fumeurs volontaires dans leur démarche d'arrêt du tabac, via des actions de communication et de prévention de proximité.

L'opération commence dès octobre et pendant tout le mois de novembre.

Des informations complémentaires sont disponibles sur [ars-grandest-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-communication@ars.sante.fr).

## DES FLEURS POUR LES ABEILLES

Plusieurs personnes ont souhaité qu'on leur indique quelles fleurs semer ou planter pour favoriser les abeilles – du fait de leur importance dans l'équilibre de la nature, et notamment pour favoriser la production de fruits, de plantes diverses.

Voici quelques pistes :

Tout d'abord, plusieurs arbres sont de bonnes sources de pollen et de nectar : les arbres fruitiers, notamment les pommiers et les cerisiers, mais aussi les saules, le tilleul, le noisetier, le prunelier, ...

Parmi les plantes : le trèfle, les bruyères, la lavande, le buddleia, les roses, le chèvrefeuille, le souci, les asters, le groseiller à fleurs, le romarin, le pissenlit, le thym, la bourdaine, le lierre...

L'idéal est d'organiser son jardin pour que – chaque mois – il y ait une plante en fleurs.

Dans le commerce, on trouve aussi des mélanges « mellifères », spécialement sélectionnés pour attirer les abeilles. Cela peut être une bonne solution.

## ATTENTION AU MONOXYDE DE CARBONE

Chaque année, en Meuse, des personnes sont intoxiquées au monoxyde de carbone ; un gaz mortel et inodore.

En Région Grand Est, dans l'hiver 2017/2018, 111 foyers d'intoxication ont été signalés, faisant 332 victimes dont 2 morts.

Dans le même hiver, en France, 3890 personnes ont été ainsi intoxiquées.

Pourquoi ?

En période de froid intense, de brouillard ou de redoux, des appareils de chauffage d'appoint mal entretenus produisent ce gaz. Il peut s'agir d'appareils fonctionnant au bois, au fioul, au gaz, au charbon, au pétrole. Mais d'autres appareils mal entretenus peuvent aussi en produire : chauffe-eau, inserts, groupes électrogènes, cuisinières, moteurs tournant dans un garage, braseros, etc.

Il faut donc être vigilant pour éviter des accidents mortels.

Des plaquettes d'information sont disponibles en mairie. Vous pouvez aussi consulter le site de l'INPES (institut d'Etat chargé de la prévention en matière de santé). Ou alors le centre anti-poison 03 83 32 36 36 à Nancy.

Les signes précurseurs de l'intoxication sont la fatigue, des vertiges, des nausées, des maux de tête, des troubles visuels. Il faut alors en urgence renouveler l'air ambiant et appeler les secours (le 15 ou le 18).

Pour éviter tout cela, quelques précautions : ***surtout faire entretenir vos appareils par des professionnels qualifiés, chaque année – faire ramoner les cheminées – aérer les logements et ne pas boucher les ventilations – ne pas utiliser un chauffage d'appoint de manière intensive.***

## AVIS DE NAISSANCE

Lony a poussé son premier cri le 2 octobre dernier. Il fait le bonheur de Kevin CHAPLET et de Ludivine MARATRAT domiciliés 19 rue de la Chiffour. Tous nos vœux à Lony et félicitations aux heureux parents.